

# Compte-rendu de réunion

## SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES COPIL 15/11/2016

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                    |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Date :</b> 15/11/16                          | <b>Heure :</b> 10h-12h                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>N° Chrono :</b> |
| <b>Lieu :</b> Strasbourg – Préfecture de région |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                    |
| <b>Participants :</b>                           | Cf liste émargement                                                                                                                                                                                                                                                      |                    |
| <b>Excusés :</b>                                | Conseil Régional, Chambre Régionale d'Agriculture, ADEME, M. Huchon (UNICEM), PNR de Reims, PNR des ballons des Vosges, AESN, AERM, SCOT des Vosges Centrales, ARS.                                                                                                      |                    |
| <b>Diffusion du présent compte-rendu :</b>      | Membres du COPIL : l'arrêté préfectoral de composition du Comité de pilotage du schéma régional des carrières Grand Est a été signé le 28 octobre 2016<br>Préfets de départements, Conseils départementaux, DDT.<br>Services DREAL, Site Internet de la DREAL Grand Est. |                    |
| <b>Nom du rédacteur :</b>                       | SGARE / DREAL                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |

### Ordre du jour :

1. Introduction et enjeux régionaux (SGARE)
2. Présentation de la démarche d'élaboration et échanges avec le comité (DREAL)
3. Communication

\*\*\*

### I. Contexte, enjeux et stratégie de l'État en région (M GARAU, Secrétaire général aux affaires régionales et européennes, préfecture de région Grand Est).

Ce comité a pour objectif l'élaboration du schéma régional des carrières et les membres et partenaires du comité de pilotage sont remerciés pour leur mobilisation à venir, sur un chantier qui sera conduit sur plusieurs années (2017-2019). Cette réunion d'installation fait suite à celle du 10 novembre avec les élus locaux concernant la CTAP<sup>1</sup> (où s'organisent les compétences entre les collectivités et où la question de l'articulation entre le SRC et le SRADDET<sup>2</sup> a été posée).

#### Cet exercice d'élaboration du schéma des carrières ne sera pas facile.

Le changement d'échelle de niveau départemental à un niveau « grande région » va nous amener à nous interroger avec un prisme nouveau s'agissant de l'économie de la ressource (dynamique des besoins et d'allocation des ressources). Dans le même temps, et la stratégie de l'État en Région le souligne bien, nous nous inscrivons dans un contexte réglementaire renouvelé et ambitieux : la loi de transition écologique et énergétique place notamment l'économie circulaire au cœur de nos obligations d'innovation. La plus récente loi relative aux paysages et à la biodiversité, assortie de l'adoption de nouveaux SDAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux et de leurs milieux adjacents), nous donne mandat pour intégrer collectivement les enjeux de demain dans nos plans et programmes d'aujourd'hui.

<sup>1</sup> CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique

Instituée dans chaque région depuis la loi MAPTAM de janvier 2014, la conférence territoriale de l'action publique est un nouvel outil de concertation. Dans chaque région, la conférence territoriale de l'action publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Présidée par le président du conseil régional, elle peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements

<sup>2</sup> SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

|                                                          |             |                |
|----------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| FORMULAIRE<br>Compte-rendu de réunion<br>DREAL Grand Est | Référence : |                |
|                                                          | Indice :    | Page : 1 sur 6 |

## Le diagnostic pour la nouvelle région Grand Est en quelques constats et chiffres :

- Le grand Est compte déjà quelque 450 carrières (150 par ex-région)
- La production de granulats est de l'ordre de 42 Mt à l'échelle Grand Est (dont 35 Mt granulats naturels répartis sur 1/3 issues de carrières de roche massive- et 2/3 issues de zones alluvionnaires)
- Sur ces 42 Mt, nous avons quelques produits de substitution : 2 Mt granulats artificiels de type cendres, laitiers, MIOMS (mâchefers d'incinérateurs) et 5 Mt de recyclés.
- Certaines portions du territoire de l'ex-Lorraine ont aujourd'hui épuisé leur ressource alluvionnaire et les objectifs liés à des matériaux de substitution n'ont pu être tenus. Le chantier de Cigeo par exemple, occasionne quant à lui des besoins nouveaux.
- L'ex-Alsace se trouve potentiellement excédentaire en matériaux mais l'alluvionnaire du Rhin est intégré dans une réserve internationale au titre de la convention de Ramsar, et à ce titre, nous serons invités à consulter nos partenaires allemands et suisses dans le cadre de la convention internationale d'Espoo.
- L'ex-Champagne-Ardenne, rencontre pour sa part une demande marquée aujourd'hui par un tropisme vers le bassin parisien (travaux du grand Paris : 70 000 logements par an pendant 20 ans avec une augmentation des besoins de 15% par an + des déblais liés aux nouvelles lignes de métro pour lesquels il faudra trouver des exutoires).

Enfin, ce chantier ne sera pas facile aussi en raison de difficultés intrinsèques et conjoncturelles liées à une situation de crise depuis 2008 du secteur des travaux publics. Secteur qui connaît par ailleurs de grandes disparités de dynamiques à l'échelle du Grand Est. Des perspectives positives s'esquissent toutefois au travers du plan de relance de la construction, des chantiers liés au CPER, et aux investissements publics) et cet aspect des choses sera apprécié dans nos réflexions collectives.

## Les enjeux régionaux et transfrontaliers

Notre région, frontalière avec 4 pays et voisine de l'Île-de-France, est donc particulièrement contingentée par des champs environnementaux, économiques, par des capacités et objectifs techniques ainsi que par des aspects diplomatiques qui déjouent parfois les règles de marché et de concurrence qui s'ajoutent à la complexité, au coût d'accès à la ressource avec des conséquences économiques et sociales pour les entreprises exploitantes (exemple : la renaturation du Rhin en Allemagne a mis sous tension le marché des granulats en Alsace en générant une offre de matériaux importés imprévue...)

Nous pouvons aussi souligner l'impact des engagements de ces dix dernières années, en matière de politique publique, pour l'industrie extractive, qui se traduit par :

- le développement du transport par voie d'eau ou fer en diminuant le fret routier
- le développement des logements sociaux
- les objectifs d'utilisation plus rationnelle des ressources (utilisation de nouveaux matériaux, de matériaux recyclés : valoriser sous forme de matière : **70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics pourraient être valorisés.**

Ces constats sont donc à mettre en perspective avec la nécessité d'avoir une proximité entre les gisements en matériaux (zones de chantiers de BTP, d'extraction et de transformation des granulats) et les lieux de consommation. Si les conditions géologiques ne sont pas toujours favorables, des matériaux recyclés peuvent compenser le rayon de mise en œuvre des matériaux généralement inférieur à 50 km : 90% des ressources sont utilisées à moins de 30 km de la carrière où elles ont été extraites).

## Une démarche intégrante, favorable à la prise en compte des enjeux territoriaux locaux.

Une approche économique et environnementale élargie devrait nous permettre de limiter les conflits sur occupation de l'espace (espaces naturels, urbains, agricole, forestier) - souvent source d'opposition locale, et ainsi limiter les **impacts cumulés sur l'eau, la biodiversité, les nuisances de voisinage, la destruction d'habitats, la perturbation d'espèces protégées, la rupture de continuités écologiques, la perte des prairies et zones humides ...).**

Aussi, nous serons invités à réfléchir à l'augmentation croissante de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols (en cas d'augmentation croissante des besoins sans matériaux de substitution) et à prévoir d'accompagner l'intégration des dispositions ad-hoc dans les règles d'urbanisme (PLU et SCOT) dans les secteurs qui le réclament (et ce, aussi pour sécuriser l'accès à la ressource).

|                                                          |             |                |  |
|----------------------------------------------------------|-------------|----------------|--|
| FORMULAIRE<br>Compte-rendu de réunion<br>DREAL Grand Est | Référence : |                |  |
|                                                          | Indice :    |                |  |
|                                                          |             | Page : 2 sur 6 |  |

### Le nouveau schéma régional dans l'écosystème sectoriel :

Les grandes réformes territoriales et de répartition des compétences que nous venons de vivre, confèrent également des caractéristiques nouvelles à ce schéma sectoriel V2.0 :

- **l'articulation avec le SRADDET** (qui intégrera les plans déchets, le SRCE,...), les grands équipements d'aménagement du territoire voire un déploiement d'infrastructures cyclables structurées que nous soutiendrons et qui constitue une niche d'activité émergente), **le plan régional de l'agriculture durable**, la compatibilité avec **SDAGE/SAGE** constituent cet écosystème dans lequel s'inscrira notre schéma des carrières
- **des scénarios d'approvisionnement à bâtir** partant des besoins prévisionnels aux ressources mobilisables en tenant compte de la logistique tout en intégrant les principes de l'évaluation environnementale
- **le développement du concept d'économie circulaire à intégrer** pour la gestion durable des ressources (exemple : engagement de la profession à augmenter de 50% le recyclage de granulats entre 2014 et 2020)- la commande publique représentant un puissant levier. L'économie circulaire favorise les boucles courtes, l'ancrage local et les activités de proximité
- **le changement d'échelle dans la planification des besoins des matériaux**
- **la prise en compte de modes de transport écologiques**
- **la réduction des points de blocage par une plus large concertation à l'amont** (Etat, collectivités, professionnels, associations, voire pays frontaliers)

Pour mener à bien l'élaboration du futur schéma régional des carrières, ce comité réunit 4 collèges :

- Les représentants des services de l'État;
- Les représentants des collectivités territoriales;
- Les représentants des professionnels;
- Les personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie et les représentants des associations agréées de protection de l'environnement.

Des experts ont également été conviés au comité de pilotage (parcs naturels régionaux, ADEME, agences de l'eau, BRGM).

L'arrêté préfectoral de composition du Comité de pilotage du schéma régional des carrières Grand Est a été signé le 28 octobre 2016.

### II-Présentation de la démarche d'élaboration du schéma régional des carrières

La présentation est remise aux participants. Elle est également annexée au présent compte-rendu.

#### Présentation du COPIL :

##### **4 collèges :**

- Services de l'État : préfecture de région, DREAL, ARS, DDT, DRAC, DRAAF
- Représentants des collectivités territoriales : Conseil Régional, association des maires de France, représentants des SCoT
- Représentants des professionnels : UNICEM, SFIC, SNIP, Chambre régionale d'agriculture, CEBTP, FRTP
- Associations de protection de l'environnement à l'échelle du schéma : Conservatoire d'espaces naturels, LPO, SFDE, FNE
- *Experts* : Parcs naturels régionaux, ADEME, Agences de l'eau, BRGM

#### Réunions du COPIL :

**Novembre 2016** : lancement des travaux d'élaboration et mise en place des comités techniques pour début 2017.

**Fin 2017** : point sur l'avancée des travaux des comités techniques.

**2018** : propositions de plusieurs scénarios et choix du scénario à approfondir. Restitution de l'état initial de l'environnement.

**Début 2019** : présentation du projet de SRC avant consultation et avis. Présentation du dispositif de suivi et d'évaluation du SRC.

|                                                          |             |                |  |
|----------------------------------------------------------|-------------|----------------|--|
| FORMULAIRE<br>Compte-rendu de réunion<br>DREAL Grand Est | Référence : |                |  |
|                                                          | Indice :    |                |  |
|                                                          |             | Page : 3 sur 6 |  |

### Calendrier global régional :

Publication du schéma régional au plus tard le 1er janvier 2020.

**Septembre 2016 :** proposition de composition du COPIL au préfet de région + présentation au Pré-Car

**4e trimestre 2016 :** Réunion du premier COPIL (novembre) ; Constitution des comités techniques ;

Démarrage des travaux sur le bilan des précédents schémas départementaux et sur l'état des lieux.

**2017/2018 :** Poursuite des travaux des CT ; Analyse des enjeux ; Proposition de plusieurs scénarios ; Choix et approfondissement du scénario retenu.

**2019 :** consultations et publication

**Tout au long de l'élaboration du SRC :** Rédaction du rapport ; Élaboration des cartes ; Évaluation environnementale du SRC.

### Comités techniques :

**Objectif :** collecter les données disponibles sur la thématique du CT pour produire un rapport intégrable dans le SRC

**Fonctionnement :** Le chef de projet SRC définit le cahier des charges pour chaque comité (contenu du rapport, calendrier, communication, ...) ; Le/les pilote (s) organisent l'activité du CT pour répondre à la demande ; Chaque participant partage ses connaissances sur sa thématique ;

3 à 4 réunions annuelles jusque fin 2018 ;

*Le chef de projet SRC est présent dans chaque CT.*

**Calendrier :** lancement des premiers CT avant la fin d'année et rendu des rapports au fur et à mesure de l'avancée des travaux pour compilation fin 2018.

**Constitution :** Composition des comités définie en groupe de travail mais évolutive selon les besoins / demandes. La composition potentielle est proposée ci-dessous :

| CT   | Thème                                                                                                  | Contenu                                                                                                                                                                                                   | Participants potentiels                                                                                                                                                                  | Pilotage proposé              |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| CT 1 | les ressources et les réserves, incluant l'identification des gisements d'intérêt régional et national | ressources minérales primaires<br>Ressources minérales secondaires<br>Productions                                                                                                                         | DREAL, UNICEM, BRGM, CEBTP, ADEME, SFIC, CEREMA, AFOCO                                                                                                                                   | BRGM, UNICEM                  |
| CT 2 | les besoins et les usages                                                                              | Besoins régionaux et extra-régionaux actuels et futurs (y compris pays limitrophes)                                                                                                                       | DREAL aménagement, DDT, UNICEM, FRTP, SNBPE, FIB, FFB, CEREMA, CR, SFIC, Conseils départementaux.                                                                                        | DREAL / UNICEM                |
| CT 3 | les enjeux environnementaux, de réaménagement et de remise en état                                     | Enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux<br>Consommation d'espace, état des lieux en région + analyse, recommandations                                                                            | DREAL, UNICEM, DDT, DRAAF, CEN, BRGM, UDAP, ARS, Agences de l'eau, ONEMA, SFIC, ONCFS, parcs naturels, conservatoire des espaces naturels, association de protection de l'environnement. | DREAL PRA / SEBP              |
| CT 4 | les enjeux sociaux, techniques et économiques                                                          | Enjeux sociaux<br>Techniques<br>Économiques                                                                                                                                                               | DREAL, DIRECCTE, Cellule économique, CR, CEREMA, CSTB, CERIB, UNICEM, SFIC,                                                                                                              | DREAL SPRA                    |
| CT 5 | la logistique des matières premières primaires et secondaires                                          | Identification des flux, modes de transport, type de transport, coût énergétique, nombre et localisation des sites de transfert/stockage<br>Cartographie<br>Élaboration des scénarios d'approvisionnement | DREAL, UNICEM, CR, ORT, SNCF, VNF                                                                                                                                                        | DREAL transport<br>DREAL SPRA |

L'UNICEM précise que des cadrages ont été établis en Lorraine et en Alsace dans le cadre de la révision des schémas départementaux et que ces cadrages pourront servir pour l'élaboration du schéma régional.

Une évaluation environnementale du schéma va être construite au fil de l'élaboration afin de justifier le choix du scénario d'approvisionnement qui sera retenu.

Cinq comités techniques vont mener les travaux (ressources primaires et secondaires, besoins et usages, enjeux environnementaux incluant la remise en état enjeux sociaux techniques et économiques, la logistique) et seront coordonnés par le chef de projet).

Les comités techniques vont faire l'objet d'un appel à candidature auprès des organismes pré-identifiés pour y participer (fin 2016-début 2017)

### III- Communication

Au lancement : site internet DREAL – flash informatif puis communication en continu moyennant un relais auprès de chaque partie prenante.

|                                                          |             |  |                |
|----------------------------------------------------------|-------------|--|----------------|
| FORMULAIRE<br>Compte-rendu de réunion<br>DREAL Grand Est | Référence : |  |                |
|                                                          | Indice :    |  | Page : 4 sur 6 |

#### **IV. Tour de table**

##### **Pourquoi la chambre d'agriculture fait-elle partie du collège des professionnels ?**

La Chambre représente les professionnels agricoles et forestiers. Elle représente également les usagers du foncier qui sont mobilisés pour l'extraction de matériaux et après réaménagements finaux des installations.

##### **Où trouver les données pour alimenter le schéma ?**

L'UNICEM détient des données sur les ressources primaires.

Sur les déchets, certains départements ont déjà réalisé une enquête (format national consolidable via les CERC notamment pour les 4 départements lorrains). La DREAL fait appel à de nombreux acteurs extérieurs pour bénéficier des données et les intégrer au schéma. Une personne travaillera spécifiquement sur le sujet des ressources secondaires en lien avec ADEME, CERC. La cellule économique régionale possède des données sur la ressource secondaire.

Le CERC a été fondé par la DREAL, l'UNICEM et la FRTP. Un diagnostic a été réalisé en 2013 en Lorraine ainsi qu'une synthèse régionale sur la base d'une enquête au niveau des entreprises productrices de déchets et celles qui les traitent.

La CERC Alsace a mis en attente l'étude pour la région du fait de la réforme territoriale. La CERC Grand Est est à même d'interroger et de mener l'observatoire des matériaux et déchets BTP (entreprise bâtiment, TP et démolition).

##### **Comment s'intègrent les associations dans les CT ?**

Les associations présentes au COPIL seront invitées à participer aux CT de leur choix. Les listes des participants n'étant pas encore validées, chaque association peut demander à participer au CT de son choix.

##### **Les Conseils Départementaux ne sont pas représentés dans le COPIL. Pourquoi ?**

La composition du COPIL est définie réglementairement. Nous avons souhaité un COPIL conforme à la réglementation mais restreint par rapport à la taille de la région pour assurer sa pertinence. Les Conseils Départementaux pourront être associés aux CT dans leur domaine de compétence et seront, dans tous les cas, destinataires de la communication. Ils auront également un avis à donner sur le SRC lors de la phase de consultation / avis prévue pour 2019.

##### **Où se tiendront les comités techniques ?**

Les premières réunions de CT se feront en présentiel. Elles pourront ensuite se faire dans les DREAL via les systèmes de visioconférence. Les lieux seront choisis en fonction des participants.

##### **Comment définit-on un gisement d'intérêt régional ou national ?**

Les définitions sont données dans la circulaire SRC en projet. Il s'agit des ressources suffisamment rares avec intérêt particulier (exemple : ballast TGV, 7 carrières seulement en France). D'après l'UNICEM les gisements nationaux ne seront pas les plus compliqués à définir. Le COPIL proposera au préfet une liste de gisements à classer basée sur les travaux des CT.

##### **En parallèle des comités techniques, ne faudrait-il pas disposer de comités départementaux avant la finalisation des documents comme cela avait été fait pour les SDAGE ?**

Une large communication est prévue pour informer au maximum en amont des concertations. La région compte 10 départements ce qui multiplie les interactions si la DREAL doit intervenir dans chaque département. L'échelon départemental est représenté au COPIL et sera représenté en CT.

Les CDNPS<sup>3</sup> seront consultées lors de la phase de consultations / avis. A la demande, la DREAL pourra intervenir au cas par cas avant cette date dans le cadre des CDNPS « carrières » déjà programmées dans les départements.

Une intervention est prévue en CSRPN<sup>4</sup> en février 2017.

3 CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites  
4 CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

|                                                          |             |  |                |
|----------------------------------------------------------|-------------|--|----------------|
| FORMULAIRE<br>Compte-rendu de réunion<br>DREAL Grand Est | Référence : |  |                |
|                                                          | Indice :    |  | Page : 5 sur 6 |

### Comment est-ce que le SRC peut être appréhendé par les SCOT ?

Les représentants des SCOT sont invités à participer au COPIL. Une communication au niveau des SCOT est prévue également. Le comité note que le sujet des nouvelles intercommunalités prévues pour fin 2017 / début 2018 est un sujet qui doit être pris en compte par le SRC.

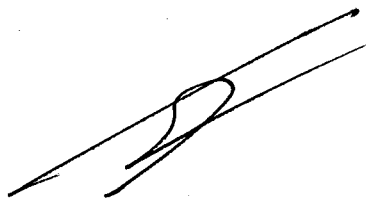
### Où en sont les autres régions sur leur schéma régional ?

Aucun schéma régional n'a été publié à l'heure actuelle. Les régions qui n'ont pas fusionné lors de la réforme régionale sont un peu plus avancées que les autres. Les régions Bretagne et PACA sont bien avancées et nous bénéficieront de leur retour d'expérience. Certaines régions n'ont pas encore démarré l'élaboration de leur schéma régional.

### Suites à donner

| Qui   | Actions                                                            | Personnes responsables                                                      | Date limite de réalisation |
|-------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| DREAL | Constitution des comités techniques, appel à volontaires           | Chef de Projet                                                              | Fin 2016/Début 2017        |
| DREAL | Présentation du SRC au CSRPN                                       | Chef de projet.                                                             | Février / mars 2017        |
| DREAL | Présentation de l'avancement de la démarche d'élaboration en CDNPS | Chef de Projet en liaison avec les chefs d'unité départementale de la DREAL | Fin 2017                   |

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales et Européennes



Jacques GARAU